

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour foi, Atteste à Ormont desous ce 16<sup>e</sup> Mars, 1799

David Emanuel Morerod, Régent

Enfocromy

Le Régent de la Seyte d'en haut, retire 38 L. de la commune pour Misere pour M. le Régent. Il retire 8 huit Misere de graine de l'Ancien Gouvernement; savoir le tiers froment, le tiers Orge; le tiers Avoine,

Tous ces Objets n'ont aucun rapport avec Mon petit bénéfice.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ormont desous 113  
Reponse 157

Du Régent de la Seyte du milieu,

Les Bovets pour la plus grande partie du tems, & au Lavanchy l'autre partie, où la situation de l'endroit, Les Bovets hameau de 14 maisons & Lavanchy 29,

Cette école fait partie de la Commune d'Ormont desous dont elle dépend,

De la même Paroisse et même Agence,

District d'Argle,

Canton du Lemane

Les plus éloignées peuvent être d'environ trois quart de lieu

Comme cette école ne se tient pas toujours dans le même lieu, on ne peut pas répondre à cette question avec toute la précision demandée,

Vers l'église, Plammorier, Sur la Ruine, le Plam-borlat, la fontaine, les fens, vers Chémossy, les Plannards, la Gottrausar, la Siar, les Bovets, les Thomaspays, la forge, les Fergilland, les Thorins, la Diar, les Lavanchy, Chevril, & la Ville,

Voyez le N° 2.

Le nombre des enfants en état de fréquenter cette école suivant le catalogue, va de 45. à 50. l'on ne peut pas désigner avec précision Combien chaque hameau produit d'enfants, parce qu'ils passe de tems en tems, d'un hameau à un autre,

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y a deux écoles qui ne sont pas un lieue d'éloignement de celle cy,

a. Leurs noms.

L'école de la Seyte deffous, et celle de la Seyte deffous, l'une & l'autre de la paroisse d'Orme deffous

b. Leurs distances réciproques.

Elles sont à environ <sup>demie</sup> lieue de distance de celle du milieu,

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école?

Les principes de Religion, d'écriture, d'orthographe, d'arithmétique, de lecture, du Chant de Psalmes, & de bienseances,

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Depuis la St. Martin à Laques, les Dimanches llté

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Cathéchisme d'Ostervald, le Nouveau Testament, & les Psalmes de David,

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Les Préceptes & Réglemens y sont exactement observés

9°. Durée de l'école chaque jour?

Dès les dix heures du matin, jusqu'à trois et demie & quatre heures du soir,

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Les enfans n'y sont aucunement classés

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Lors qu'il y avoit vacance, le Conseil Général se réunissoit pour l'élection des aspirans en suite le Conseil en choisissoit & nommoit un sous l'approbat<sup>on</sup> du Gouverneur d'Argle,

b. D'où est-il?

Originnaire de la Commune (dormant deffous) Jean David Moserod.

c. Son nom

( 3 )

d. Son âge.

Quarante ans et demis,  
Sa femme, & une fille,  
Dès le 4<sup>e</sup> Janvier 1794.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il vivoit dans sa Commune et faisoit quelquefois les fonctions de son père qui avoit la même vocation, Outre cette vocation, il remplit la place de Chantre dans l'Eglise de ditte Commune, De 25 à 30. Journellement en hivers, les écoles ne se tiennent en été que le Dimanches, Le nombre des garçons, est un peu plus grand que celui des filles

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il n'y a aucun fonds attaché à ditte école, Aucun Explic<sup>ite</sup> cy deffous n<sup>o</sup> 13. Comme devant,

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Comme il n'y a point de bien attaché à icelle ils ne peuvent être liés avec ceux de l'Eglise, Point de payement, de la part des enfans, Les Régens les ont toujours fournis, Ils font convenable, suivant l'état du Prix

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre ordinairement Lors que les Régens n'en ont point eux mêmes ils s'en fournissent une, de la meilleure robe qu'il peut être,

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Le Régent puis qu'il se loge lui même,

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Double pour être remis au Sous-Préfet & c.

*infocromy*

Le Régent de la suite du milieu retiré de la Commune pour l'hiver & pour l'été, Il retirait huit mesures de grain de l'ancien Gouvernement, savoir le tiers froment, le tiers orge, & le tiers avoine.

Tous ces objets n'ont aucun rapport avec mon petit bénéfice.

Pour foi; L'ateste à Ormont  
de plus le 15<sup>e</sup> Mars 1799  
Jean David Morerod Régent

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Ormont dessus

115  
7:58

Reponse

Du Regent de la Suite de bas

Au Rocher une partie du tems, et en la Lavanche et au Crêt l'autre partie ou la situation de l'endroit

C'est la réunion de plusieurs hameaux.

Cette Ecole fait partie de la Commune d'Ormont dessus dont elle dépend.

De même parishes et de même Agence

D'Agile

Du Leman

La plus éloignée peuvent être d'environ demi heure

Comme cette Ecole ne se tient pas toujours dans le même lieu, on ne peut pas répondre à cette question avec toute la précision demandée

Les Aviat, le Rosier, la Servante le Crêt, la Lavanche, le Rocher

voyez le n° 2.

Le nombre des Enfants en état de fréquenter cette Ecole suivant le Catalogue va de trente à trente cinq, l'on ne peut pas désigner avec précision combien chaque hameau produit d'enfant parce qu'ils passent de l'un en l'autre ou d'un lieu à un autre